

Volume 24, numéro 7

Le 11 novembre 2016

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DÉPOSE UNE OFFRE GLOBALE À L'ÉGARD D'ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a déposé une offre à l'égard de la rémunération globale pour l'ensemble du personnel d'encadrement des secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique. Il est à noter que le SCT prévoit une période très courte de consultation des associations de cadres. En effet, le SCT attend une réponse définitive pour le 9 décembre prochain.

Cette offre se décline en 6 volets :

- 1. Les échelles de traitement
- 2. Les primes et allocations
- 3. Les bonis reliés au rendement
- 4. Le régime de retraite
- 5. Les rémunérations additionnelles
- 6. L'harmonisation intersectorielle

Voici en détail ce qu'il propose :

1. Les échelles de traitement

2015-2016 : les échelles seraient maintenues sans majoration 2016-2017 : les échelles seraient maintenues sans majoration

2017-2018 : les échelles seraient majorées de 3,276 % 2018-2019 : les échelles seraient majorées de 2,0 %

2019-2020 : les échelles seraient maintenues sans majoration

L'effet combiné donne 5,34 %, soit le même niveau octroyé aux employés syndiqués, sauf pour l'effet rétroactif.

2. Les primes et allocations

Les primes et allocations qui ne sont pas exprimées en pourcentage seraient majorées comme les échelles de traitement et aux mêmes dates.

3. Les bonis reliés au rendement

Les bonis reliés au rendement seraient définitivement abrogés.

4. Le régime de retraite

Les propositions concernant le régime de retraite sont complexes et demandent une analyse poussée par nos actuaires. Nous ne résumons ici que quelques éléments de l'offre du SCT.

Le premier élément viendrait ramener les bénéfices du RRPE essentiellement à ceux du RREGOP, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019. Les principaux éléments seraient :

- a) Reporter l'âge d'admissibilité à une rente sans réduction actuarielle de 60 à 61 ans;
- b) Remplacer le critère d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle facteur 90 (âge + années de service) avec au moins 55 ans d'âge <u>par</u> le facteur 90 avec au moins 60 ans d'âge;
- c) Introduire le critère 35 années de service sans minimum d'âge;
- d) Hausser de 4 % à 6 % par année la réduction de la rente lors d'une prise de retraite anticipée;
- e) Remplacer le salaire moyen des trois meilleures années utilisé pour le calcul de la rente par un salaire moyen des cinq meilleures années.

D'autre part, le gouvernement propose de retirer du RRPE les retraités au 31 décembre 2014 et de les prendre à sa charge.

Les retraités seraient appelés à contribuer à leur part du déficit en voyant l'indexation de leur rente suspendue pendant 9 ans.

D'autres mesures plus techniques, mais significatives d'un point de vue monétaire sont également envisagées.

5. Les rémunérations additionnelles

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le personnel aurait droit à une rémunération additionnelle correspondant à 1,0 % du traitement reçu pendant cette période.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le personnel aurait droit à une rémunération additionnelle correspondant à 0,5 % du traitement reçu pendant cette période.

Ces montants sont non récurrents et non assujettis au RRPE.

6. L'harmonisation intersectorielle

Le SCT propose d'entreprendre des travaux afin de :

- a) Procéder à l'évaluation d'emplois repères pour vérifier si, à travail équivalent, la rémunération est comparable;
- b) Comparer les conditions de travail à incidence monétaire prévues notamment dans les directives, règlements et politiques de gestion locales des différents secteurs;

- c) Examiner les problématiques sectorielles et intersectorielles documentées;
- d) Identifier des avenues de solution.

À la suite de ces travaux, des consultations seraient menées auprès des différentes associations.

Une somme représentant 2,0 % de la masse salariale serait investie à cet effet à compter de l'exercice financier 2019-2020.

Constats de l'ACCQ

L'ACCQ est heureuse de constater que le SCT a enfin fait ses devoirs, mais déplore qu'il ait mis autant de temps pour le faire. Qui plus est, il est maintenant urgent de régler, nous laissant que très peu de temps pour analyser sérieusement son offre et d'en évaluer les impacts.

Les propositions sur la table méritent d'être sérieusement considérées. Le gouvernement semble vouloir pérenniser notre régime de retraite, mais il manque un élément majeur : éliminer le problème structurel du manque à gagner lorsqu'un cadre provient du RREGOP. Cette question doit être réglée si nous voulons réellement assurer la pérennité de notre régime de retraite.

Nous saluons l'effort d'assurer une équité intergénérationnelle en amenant les cadres retraités à faire leur part. La proposition de retirer ces derniers du RRPE nous offre une opportunité intéressante de diminuer de façon drastique la maturité du régime. Nous pourrons ainsi adopter une politique de placement qui nous permettra d'espérer de meilleurs rendements pour l'avenir.

Le point le plus inquiétant pour l'ACCQ, comme fort probablement pour toutes les associations de cadres concernées, est l'idée d'une harmonisation intersectorielle. Ce faisant, l'ACCQ devrait renoncer à ses revendications actuelles en matière de rémunération et de classification. De plus, nous risquerions de perdre le caractère exclusif de notre représentation auprès de notre employeur.

Une relativité salariale ne doit pas se faire de façon horizontale (cadres des secteurs public et parapublic), mais plutôt de façon verticale, d'abord à l'intérieur de notre réseau (professeurs, professionnels, cadres et hors-cadres), mais aussi par rapport aux autres réseaux comme les commissions scolaires et les universités. D'ailleurs, le SCT a probablement volontairement exclu les sociétés d'État. Nous aimerions bien pouvoir comparer nos conditions avec les cadres d'Hydro-Québec par exemple...

Les courts délais imposés par le SCT ne nous permettront pas de mener toutes les consultations que nous souhaiterions auprès de nos membres. Cependant, nous déploierons toutes les mesures possibles afin de s'assurer de vous représenter au meilleur de vos intérêts. Vos commentaires seront les bienvenus!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE La présence de la ministre David appréciée...

L'assemblée générale annuelle de l'ACCQ s'est tenue jeudi dernier à l'Hôtel Château Laurier de Québec. Des représentants de 44 collèges étaient présents.

Plusieurs sujets d'importance au cours de la dernière année ont été présentés. À cet égard, les membres peuvent consulter le <u>Rapport annuel 2015-2016</u> qui en fait état. En ce qui a trait aux dossiers actuels, le <u>Plan d'action 2016-2017</u> est également disponible.

Par ailleurs, au regard des récents développements présentés dans l'article précédent, le président-directeur général a abordé les grands dossiers touchant la rémunération, le régime de retraite et le régime d'assurance, et ce, à la lumière des éléments mentionnés dans la proposition du Secrétariat du Conseil du trésor.

En outre, nous avons eu l'honneur d'accueillir, la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David qui s'est adressée à nos délégués. Très à l'écoute et généreuse de son temps, elle a notamment insisté sur l'importance des collèges dans l'enseignement supérieur et le rôle crucial des cadres dans la poursuite de la mission de nos établissements.



Élections au bureau de direction

Lors de l'assemblée, les délégués ont procédé à des élections pour les postes de deuxième viceprésident et de trésorier. M^{me} Marie-Ève Vaillancourt, directrice adjointe des études au service de l'organisation de l'enseignement au cégep de Sept-Îles a été élue au poste de deuxième viceprésidente. À cet égard, l'ACCQ tient à remercier officiellement le deuxième vice-président sortant, M. Christian Couloume, directeur adjoint à la direction des ressources financières et matérielles au cégep Édouard-Montpetit. Quant à la trésorerie, M. Sylvain Gallagher, directeur adjoint des études au Collège de Maisonneuve a été réélu et continuera d'en assumer les fonctions. Voici donc la composition actuelle du Bureau de direction de l'ACCO.

Nos administrateurs:

Maurice Lafleur, président Directeur adjoint des études au collège Héritage

Stéphanie Poissant, première vice-présidente Directrice des ressources humaines au cégep de Saint-Laurent

Marie-Ève Vaillancourt, deuxième vice-présidente Directrice adjointe au service de l'organisation scolaire au cégep de Sept-Îles

Sylvain Gallagher, trésorier Directeur adjoint des études au collège de Maisonneuve

Sonia Pouliot, secrétaire Coordonnatrice aux affaires étudiantes au cégep de Lévis-Lauzon

Charles Simard, président-directeur général de l'ACCQ

UNE RECONNAISSANCE BIEN MÉRITÉE POUR MME LINE PINEAU

La tenue de l'assemblée générale a aussi été l'occasion de remettre une importante marque de reconnaissance à M^{me} Line Pineau pour son parcours plus que significatif au sein de l'ACCQ. Présidente-directrice générale avant sa récente retraite et auparavant directrice des relations du travail au siège social pendant plus d'une trentaine d'années, c'est avec grand plaisir que les membres du Bureau de direction ont procédé à sa nomination à titre de membre honoraire de l'ACCQ. Femme de conviction, son dévouement et son travail acharné pour la promotion et la défense des intérêts socio-économiques des cadres ont particulièrement été soulignés. Toutes nos félicitations!



FORMATION POUR LES DÉLÉGUÉS DES COMITÉS LOCAUX. Informations et annonce d'une tournée des cégeps...

Plutôt aujourd'hui s'est déroulée une formation spéciale destinée aux délégués des comités locaux. Plus de soixante-dix gestionnaires étaient au rendez-vous. Outre les informations importantes présentées au regard des rôles et des responsabilités rattachés à leurs fonctions, cette session a notamment permis de faire connaissance avec notre nouveau président-directeur général, d'échanger sur des cas concrets parfois vécus par les exécutifs des comités locaux et d'obtenir les informations en lien avec la tournée des cégeps.

En effet, Charles Simard a annoncé qu'il débutera une tournée de tous les cégeps à compter de janvier. Sous le thème : *Une association à MON image*, tous les cadres seront invités à prendre part à une activité spécifique qui sera organisée dans leur institution d'ici le printemps 2017. Ces rencontres auront trois objectifs :

- faire connaissance
- échanger sur la vision des membres
- préparer la planification stratégique de l'ACCQ pour les 5 prochaines années.

À noter par ailleurs qu'un document de réflexion sera rendu disponible avant la tenue des rencontres et que les présidences des comités locaux, en tant qu'ambassadeurs de l'ACCQ, vous informeront des détails à cet égard.

Nous comptons sur votre grande participation et anticipons le plaisir d'aller à votre rencontre sous peu!



2430, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) GIV 1T2 Tél. : 418 877-1500 - Télec. : 418 877-4469 Courriel : info@accq.qc.ca - Internet : www.accq.qc.ca